

# CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES ePost SmartSend

## 1. Champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales complémentaires applicables à ePost SmartSend («CG SmartSend») régissent les relations entre les clientes et clients («client») et ePost Service SA («ePost») concernant l'utilisation de ePost SmartSend.

1.2. Les présentes CG SmartSend s'appliquent en complément aux conditions générales d'ePost, dont elles font partie intégrante.

## 2. Conclusion du contrat

2.1. Le contrat requiert l'autorisation de ePost. Un éventuel refus doit être communiqué au client si possible dans les dix jours ouvrables à partir de la commande.

## 3. Durée du contrat et résiliation

3.1. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

3.2. Le contrat peut être résilié par le client moyennant un préavis de 1 mois, et par ePost moyennant un préavis de 3 mois, pour la fin d'un mois civil.

3.3. La résiliation doit être notifiée par la voie électronique ou par écrit.

## 4. Services fournis par ePost

4.1. Le client jouit du droit d'utiliser le service ePost SmartSend pendant la durée du contrat.

4.2. Les droits d'utilisation selon le présent contrat sont incessibles et non sous-licenciables.

4.3. Le client peut expédier ses envois électroniquement selon les indications de ePost.

4.4. Les envois sont imprimés, mis sous pli, puis remis à la Poste sous forme de lettre, pour distribution. ePost transmettra par voie électronique les envois qui s'y prêtent aux destinataires qui se sont inscrits à cette fin auprès de ePost ou d'un autre fournisseur. Dans cette optique ePost fera un tri entre la distribution physique et électronique. Les envois Recommandé et Courrier A-Plus sont toujours produits et distribués sous forme de lettres physiques.

4.5. Les envois non distribuables sont retournés au client sous forme numérique. Le monitoring permet aux clients de gérer numériquement leurs retours et de consulter leur statut.

4.6. Avec SmartSend, les polices de caractères non intégrées sont automatiquement remplacées par des polices standard appropriées afin de garantir le traitement des envois.

4.7. Les informations détaillées sur les services, produits et prix ainsi que sur le support, de même que d'autres informations techniques, sont disponibles sur le site Internet d'ePost.

4.8. Les services sont fournis, en partie, en collaboration avec des tiers. Les prestations de tiers se basent sur les dispositions de ces mêmes tiers (p. ex. de La Poste Suisse pour la distribution de lettres physiques).

## 5. Garanties

5.1. Les heures de service du système couvrent en principe 7 j/7 et 24 h/24. La livraison des données est exclue pendant les heures de maintenance. Les clients sont informés au préalable des heures de maintenance et de service. ePost ne garantit ni une disponibilité ininterrompue du système, ni sa disponibilité à un moment défini. ePost ne garantit ni le succès de la connexion, ni le fonctionnement de la transmission des données à partir du système du client.

5.2. Dans le cas d'une distribution physique, si l'expédition des données a lieu jusqu'à 6 h les jours ouvrables, la production et la remise à La Poste Suisse pour le courrier A, le courrier A-Plus et le courrier recommandé a lieu le même jour, mais le jour ouvrable suivant en cas de livraison après 6 h ainsi que pour les autres produits.

## 6. Obligations du client

6.1. Le client s'engage à livrer ses données conformément aux consignes d'ePost en matière de documentation. Les spécifications sont disponibles sur le site Web d'ePost. En cas de non-respect de ces exigences, les frais occasionnés seront facturés à raison de CHF 200.00 par heure, la facturation se faisant par tranches de 15 minutes entamées.

## 7. Effets juridiques du service ePost SmartSend

7.1. Les effets juridiques relatifs aux envois effectués par l'intermédiaire de ePost SmartSend sont définis par la législation et la pratique des tribunaux. L'utilisation de ePost SmartSend à des fins d'observation des délais se fait exclusivement aux risques du client.

7.2. S'agissant du respect des délais, il convient de tenir compte du fait que des retards peuvent survenir lors d'une livraison électronique. ePost se dégage de toute responsabilité en termes de respect des délais.

7.3. Le client prend connaissance du fait que certaines déclarations (de volonté) prévues par la loi sont soumises à des formalités telles que la forme écrite simple (signature manuscrite).

7.4. Dans le cas de la distribution physique, les obligations d'ePost sont remplies avec la transmission des lettres à La Poste Suisse. Concernant les délais de distribution, ce sont les dispositions de La Poste Suisse qui s'appliquent.

## 8. Prix et conditions de paiement

8.1. Les prestations et les prix correspondants sont visibles sur le site Web <https://www.epost.ch/fr-ch/>

8.2. Les prestations fournies sont facturées au client sur une base mensuelle. Le montant de la facture est payable dans les 30 jours.

8.3. Les frais de port pour les envois de lettres physiques remises à la Poste Suisse sont facturés au client par ePost.

## 9. Protection des données

9.1. Si le client traite des données de tiers lors de l'utilisation du service ePost SmartSend, il demeure seul responsable vis-à-vis des personnes concernées.

9.2. Le client consent à ce qu'ePost ait recours à des tiers pour la fourniture du service et puisse mettre à leur disposition les données requises à cette fin. Le sous-traitant est soumis aux mêmes obligations qu'ePost elle-même en matière de protection des données, et il n'est pas autorisé à utiliser et traiter les données dans un but personnel, sous réserve de dispositions légales contraires. ePost est tenue de procéder à une sélection, une instruction et un contrôle rigoureux des prestataires.

9.3. ePost exploite le service ePost SmartSend exclusivement dans des centres de calcul situés en Suisse.

ePost Service SA, avril 2025

